

Eure-et-Loir
Arrondissement de Dreux
Canton de Saint-Lubin-des-Joncherets
Commune de FONTAINE-LES-RIBOUTS

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 04/2026
Arrêté portant délégation de signature à Madame Corinne AUGIER

Madame le Maire de la commune de Fontaine-les-Ribouts ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-19 3° ; L. 5211-4-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 423-1 et R. 410-5 b ;

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 19/05/2017 ;

Vu la convention de fonctionnement de service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme » du 13/12/2022 entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et la Commune de Fontaine-les-Ribouts définissant les modalités de fonctionnement du service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme » et les modalités de remboursement de la commune bénéficiaire aux coûts de fonctionnement du service commun ;

Considérant qu'en dehors des compétences transférées, l'Agglo du Pays de Dreux et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent par convention se doter de services communs gérés par la communauté d'agglomération ;

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Responsable Urbanisme et Aménagement pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, notamment au titre de l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations ainsi que des certificats d'urbanisme ;

Considérant qu'une bonne administration et diligence des instructions prévues par la convention du 12/12/2022 de service commun rend nécessaire que Madame Corinne AUGIER, Responsable Urbanisme et Aménagement à la Direction Aménagement du Territoire et Grands Projet de l'Agglo du Pays de Dreux, puisse disposer d'une délégation de signature du Maire de la commune de Fontaine-les-Ribouts, étant placé sous son autorité fonctionnelle, pour l'exécution de certaines missions confiées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame le Maire de la commune de Fontaine-les-Ribouts donne délégation de signature à Madame Corinne AUGIER, Responsable Urbanisme et Aménagement à la Direction Aménagement du Territoire et Grands Projet de l'Agglo du Pays de Dreux, ayant en charge l'instruction des dossiers d'autorisations, déclarations et certificats d'urbanisme pour :

- la signature des courriers à adresser aux services à consulter dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols ;
- la signature des courriers de majoration de délais à adresser aux pétitionnaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols ;
- la signature des demandes de pièces complémentaires à adresser aux pétitionnaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23.03.2026

ID : 026-212801559-20260323-04_2026-AI

Article 2 : Madame la secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée.

Madame le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Fontaine-les-Ribouts,
le 23 mars 2026

Madame le Maire,
Emmanuelle BONHOMME



Madame le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Notification faite le : 23/3/2026

Signature de l'intéressée

